

Le 9 Novembre

Décisions prises dans le cadre de la délégation

- **Décision 18 – 2020** - Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution due par GRDF pour un montant de **260 €** au titre de l'année 2020.
- **Décision 19 – 2020** - Transport des enfants de l'école Sainte Anne à la piscine de Locminé confié à la Sté Le Net de Régigny pour 90 € TTC par voyage.
- **Décision 20 – 2020** - Travaux complémentaires de marquage au sol (passage piétons) de l'ilot d'entrée d'agglomération côté Régigny confiés à la Sté SMBA de Guégon pour 1 350.60 € TTC.
- **Décision 21 – 2020** – Acquisition d'une alarme incendie pour l'église auprès de la Sté YESSS de Pontivy pour 113.74€ TTC.
- **Décision 22 – 2020** – Mission portant levé topographique de la parcelle ZK 83 où sera implanté le futur lotissement et des débords attribuée au cabinet Le Breton de Radenac pour 1 275.60 € TTC.

TARIFS 2021 - SALLE POLYVALENTE

Le Conseil municipal décide le maintien des tarifs appliqués en 2020. A savoir :

Type de Manifestation /Type d'Utilisateur	Salle(s) utilisée(s) 1,2 ou 3	Associations de la Commune	Particuliers domiciliés sur la Commune	Autres Extérieurs à la Commune
Vin d'Honneur,	1	gratuit	106 €	197 €
Vin d'Honneur	2	idem	54 €	128 €
Repas ou buffet	1	idem	149 €	234 €
Repas ou buffet	2	idem	101 €	175 €
Bal/Fest-Noz (1 manifestation à but lucratif gratuite/an pour les associations)	1 et 2	80 €	202 €	281 €
Réunion, Projection	1 et/ou 2 ou 3	gratuit	32 €	84 €
Prestation Complète (1 jour)	1+2+3	idem	249 €	372 €
Prestation Complète (2 jours)	1+2+3	idem	424 €	637 €
Cuisine (par jour)	–	idem	35 €	103 €

Sonorisation (par jour)	–	idem	35 €	64 €
Chauffage 1/2 Jour // 1 Jour entier	N° 1	45€ // 80€	52 € // 82 €	52 € // 93 €
	N° 2 ou 3	30 € // 60 €	31 € // 62 €	36 € // 72 €
	plusieurs salles	70 €// 120 €	72 €// 124 €	82 €// 139 €

Par ailleurs, il rappelle les précisions suivantes :

- Gratuité de la salle polyvalente uniquement pour les cafés d'enterrement, sans tenir compte du domicile du défunt (si repas pris en commun, appliquer le tarif correspondant),
- Si elle est accessible et quelque soit la nature de la location : cuisine facturée aux locataires,
- Si les locataires gardent la salle le lendemain de la location : application d'un tarif complémentaire « vin d'honneur » + cuisine en fonction de la salle réservée,
- Absence de surcoût pour la mise à disposition de l'écran qui fait partie intégrante de l'équipement de la salle 1.

TARIFS 2021 - BATIMENT MULTIFONCTIONS

Après délibération, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2020. A savoir :

Associations communales	Gratuit
Particuliers commune	32 €
Personnes extérieures à la Commune	78 €

TARIFS 2021 - CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2020. A savoir :

30 ans	67 €/m ²
15 ans	41 €/m ²

TARIFS 2021 - CONCESSIONS COLUMBARIUM

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2020. A savoir :

Concessions temporaires de 15 ans	258 €
Concession temporaire de 30 ans	360 €
Dispersion des cendres	52 €

Et rappelle que la plaque funéraire est prise en charge par la collectivité à hauteur de 120 € TTC.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil municipal décide de maintenir le tarif appliqué en 2020. A savoir :

Abonnement : 37 €

Surtaxe communale : 0.48 €/m3.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal décide d'augmenter le crédit de l'opération d'investissement de 2 000 € pour la création du jeu de boules afin d'intégrer les frais d'insertion et de 500 € le chapitre "Autres groupements Bâtiment et installations" pour la prise en charge de la facture de Morbihan Energie relative à une étude sur la rue du calvaire.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de permettre le transfert à la Commune des travaux relatifs à l'assainissement effectués en régie par les employés communaux et, d'autre part, passer les écritures d'ordre relatives au marché portant réaménagement des lagunes, le Conseil municipal décide de réduire les crédits des comptes "Fourniture d'entretien et de petits équipements" et "Entretien et réparation autres biens immobiliers" respectivement de 5 000 € et 3 000 € au profit du compte "Personnel extérieur au service".

LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DU FUTUR LOTISSEMENT

Par délibération en date du 1er septembre 2020, le Conseil municipal sollicitait les services du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour l'accompagner dans son projet de lotissement sur la rue Pierre Guillemot.

Le Conseil municipal approuve le document préparé par le CAUE et autorise le lancement du marché négocié de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) pour l'aménagement du futur lotissement.

CONVENTION RELATIVE A LA PAYE

Monsieur le Maire rappelle que le service paie du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan assure la prestation paie pour le compte de la collectivité. L'objectif de cette prestation est d'apporter une solution fiable à l'établissement des salaires des agents (de droit public ou de droit privé) ainsi que des indemnités des élus.

La convention étant arrivée à terme, il est proposé de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention adoptée le 2 septembre dernier par le conseil d'administration du centre de gestion.

RAPPORT D'ACTIVITES MORBIHAN ENERGIE

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2019 de Morbihan Énergies.